



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040442

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/04/2025 22H05 C:000008 I:31278
V/REF : 1007658
V/Appel du Samedi 12/04/2025 a 22H05

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 1987
IMMEUBLE : LES MONTS D'AIN 1987
RUE DES MONTS D'AIN
01130 NANTUA

Feillens, le 22 Avril 2025

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : ALLEE N0 7 - LOGEMENT DE MR ERKOC, 1ER ETAGE, *0650788143*

MOTIF : REFOULEMENT EVIER

Donneur d'ordre : _ PERMANENCE SEMCODA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 12/04/2025 A 23H45 :
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE SANS SUCCES A PARTIR DU REGARD
EXTERIEUR.
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE SUR 10 METRES A PARTIR DE LA CUISINE DU
LOGEMENT.
ECOULEMENT RETABLI.

OBSERVATIONS : GI AB Email envoyé le 18/04/25 a 09H29 Ste Agence Oyonnax
MC AB Email envoyé le 18/04/25 a 09H24 Mme M.L. LESCUYER
MC AB Email envoyé le 18/04/25 a 09H08 Mr O GUNEL
DS AB Email envoyé le 13/04/25 a 20H43 Mr O GUNEL

PREVOIR UN CURAGE DE LA COLONNE AVEC ACCES AU LOCAL SOUS LE LOGEMENT.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique,
mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040442

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,65	29,65
1,00	Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	162,04	162,04
1,50	H. Personnel + RIDGID K50 le 12/04	1	115,73	173,59
1,50	Sup.H.100%-Déb.K50 +20h-Sa +12h-D/JF	1	115,73	173,59
1,00	Déplacement Lu-Ve 18h-8h/SDFJ	1	85,01	85,01
TOTAL H.T.				623,88
T.V.A. a 10,00%				62,38
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>686,26</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1007658 du 18/04/2025

Réc.

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné

Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Voir liste annexe

Référence de la Demande

N°: 819 676 du 14/04/2025

THCCOLPCI Txv hors contra Colonnes eu ev Partie cne int.

02-EE-2224-ENT-61567100

Délai

Date limite exécution : 03/05/2025

Observations

Intervention astreinte

Bon de régularisation

chargé de secteur Mr guessoum : 06 71 71 06 06

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 Prise en charge technique dispatching	1,00	29,65	29,65	2,97	32,62
PL00056 Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1,00	162,04	162,04	16,20	178,24
PL00056 H. Personnel + RIDGID K50	1,50	115,73	173,60	17,36	190,96
PL00056 Sup.H.100%-Déb.K50 +20h-Sa +12h-D/JF	1,50	115,73	173,60	17,36	190,96
PL00056 Déplacement Lu-Ve 18h-8h/SDFJ	1,00	85,01	85,01	8,50	93,51
Total H.T.					623,90
Total TVA					62,39
Total TTC					686,29

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5



Bon de Commande

N° : 1007658 du 18/04/2025

Réc.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Jordan le 18/04/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01985-00001 NANTUA RUE DES MONTS D'AIN 01130 NANTUA		
01987-00001 LES MONTS D'AIN NANTUA RUE DES MONTS D'AIN 01130 NANTUA		
01988-00001-00002 7 RUE DES MONTS D'AIN 7 RUE DES MONTS D'AIN 01130 NANTUA		

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **RUE DES MONTS D'AIN 01130 NANTUA**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **18/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1007658